

Image not found or type unknown



Négociation cdi/préavis démission

Par **lulux75**, le **22/02/2011** à **21:38**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de prévoir dans un cdi un délai de préavis en cas de démission réduit. Il n'existe pas, dans mon secteur, de conventions ou accords collectifs mais uniquement des "recommandations". Les deux parties peuvent elles se mettre d'accord contractuellement pour réduire ce délai à 15 jours par exemple?

Merci par avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **02:03**

Bonjour,

Le contrat de travail peut prévoir un délai plus court que le préavis conventionnel, donc à plus forte raison quand il n'y en pas, cela peut être suivant l'accord des parties...